

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2448

16 décembre 2009

### SOMMAIRE

2L S.A. ....	117486	Jenson S.A. ....	117493
Agit S.A. ....	117480	JER Europe Fund II Holdings S.à r.l. ....	117480
Alter Directors S.à r.l. ....	117476	Kamari S.A. ....	117480
Arlene S.A. ....	117466	King Charter S.A. ....	117493
Avangarde Groupe S.à r.l. ....	117486	Knightley Forum S.A. ....	117459
Azufin S.A. ....	117500	Laure Investments S.A. ....	117500
Bailiff S.A. ....	117460	L'Hair du Temps, s.à r.l. ....	117462
Bailiff S.A. ....	117461	LICA-LUX et Cie SA ....	117476
Berdorfer Laf A.s.b.l. ....	117463	Mathilux S.à r.l. ....	117478
Blue Finance Luxembourg S.A. ....	117467	Mitte Holdings Management S.A. ....	117460
BUREAU D'ETUDES BOYDENS Luxem- bourg S.à r.l. ....	117503	NPK Distribution Holding S.A. ....	117462
Chichester Luxembourg S.à r.l. ....	117468	NUREJEW Promenade Immobilien GmbH .....	117468
Daniel Frères Immobilière S.à.r.l. ....	117461	PAR ....	117467
DF Group SA ....	117467	PET Packaging S.à r.l. ....	117494
D.I.C. International ....	117501	Promotion Marechal Nico S.à r.l. ....	117492
Ehlen Erdwärme- und Brunnenbohrungen S.à r.l. ....	117490	Schleswig Retail S.A. ....	117466
Elektra Purchase No. 20 S.A. ....	117478	S.E.F.I.T. Industries S.A. ....	117468
Esanto Holding S.A. ....	117463	Sella Bank Luxembourg S.A. ....	117458
Esanto Holding S.A. ....	117492	Sisco S.A. ....	117462
Etincelle Holding S.A. ....	117486	Socolux S.A. ....	117458
ETSL ENGINEERING TECHNICAL SER- VICES Luxembourg S.à.r.l. ....	117484	Speed Promotion S.A. ....	117466
ExxonMobil Luxembourg UK ....	117485	Standard Chartered Financial Services (Luxembourg) S.A. ....	117477
Futco Investments S.à r.l. ....	117477	Tabular Holdings S.à r.l. ....	117485
GCC Lux S. à r.l. ....	117494	Thermotransport Luxembourg G.m.b.H. .....	117463
Generali Europe Income Investments S.A. .....	117477	Toitures Lhote S.à.r.l. ....	117461
Generali Immobiliare Asset Management S.à r.l. ....	117479	Trina Solar (Luxembourg) ....	117494
Generali Northern America Investments S.A. ....	117479	TS Venture VI S.à r.l. ....	117485
Genius International S.A. ....	117461	Ulysses Finance S.à r.l. ....	117500
I.F.G. 1 S.A. ....	117478	Vameca S.A. ....	117504
Imexlux S.A. ....	117467	Vansan Holding S.A. ....	117495
Immobilière ILR S.à r.l. ....	117459	Venoplas ....	117493
Immobilière Paul Marechal ....	117462	Vivis S.A. ....	117460
		Wonder-Invest S.A. ....	117458
		Wonderview S.A. ....	117459

**Sella Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 69.213.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenu en date du 15 juillet 2009, que le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Suite à la démission de Madame Mara CAROLLO en qualité d'administrateur, avec effet au 2 avril 2009, le Conseil d'Administration décide de coopter avec effet immédiat Monsieur Doriane DEMI, demeurant professionnellement Via San Rocco, 31, I-10043 Orbassano, en remplacement de Madame Mara CAROLLO. administrateur démissionnaire.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Le mandat ainsi conféré du nouvel Administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2010. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Sella Bank Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009151216/21.

(090183111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

**Wonder-Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 77.432.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 2009*

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Président et d'administrateur de Maître Aloyse May, avocat à la Cour avec adresse professionnelle 2-4 avenue Marie-Thérèse à L -2132 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de la société AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) Sàrl ayant son siège social au 23 Val Fleuri à L - 1526 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes la société H.R.T. Révision S.A. ayant son siège social au 23 Val Fleuri à L - 1526 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg le 9 novembre 2009.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009151213/21.

(090183146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

**Socolux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 6.413.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCOLUX SA

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2009151259/12.

(090183275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

**Knightley Forum S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 119.943.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 29 décembre 2008*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, et de Madame Helena Tonini Di-Vito, employée privée, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg. Ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en 2014.

L'Assemblée décide de ratifier la nomination de Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, avec adresse professionnelle 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg au poste d'administrateur. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en 2014.

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société ALTER AUDIT S.à r.l., ayant son siège social au 69, rue de la Semois à L-2533 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009151215/23.

(090183132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

---

**Wonderview S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 64.335.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 2009*

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Président et d'administrateur de Maître Aloyse May, avocat à la Cour avec adresse professionnelle 2-4 avenue Marie-Thérèse à L -2132 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de la société AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) Sàrl ayant son siège social au 23 Val Fleuri à L - 1526 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes la société H.R.T. Révision S.A. ayant son siège social au 23 Val Fleuri à L - 1526 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg le 9 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009151212/21.

(090183149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

---

**Immobilière ILR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 32, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.811.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IMMOBILIERE ILR S.à r.l.

Référence de publication: 2009150710/10.

(090182012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

---

**Vivis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 114.549.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 2009*

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Président et d'administrateur de Maître Aloyse May, avocat à la Cour avec adresse professionnelle 2-4 avenue Marie-Thérèse à L -2132 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de la société AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) Sarl ayant son siège social au 23 Val Fleuri à L - 1526 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes la société H.R.T. Révision S.A. ayant son siège social au 23 Val Fleuri à L - 1526 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg le 9 novembre 2009.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009151211/21.

(090183154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

---

**Mitte Holdings Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 78.611.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 18 novembre 2009, enregistré à Luxembourg AC, le 23 novembre 2009, LAC/2009/49614, aux droits de soixante-quinze euros (75,- €), que la société Mitte Holdings Management S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.611, constituée suivant un acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire alors de résidence à Remich, en date du 9 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 331, le 7 mai 2001, dont les statuts ont été modifiés par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 757 en date du 14 septembre 2001,

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à compter de la liquidation de la Société, au 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Référence de publication: 2009150751/22.

(090182006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

---

**Bailiff S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Pierre Federspiel.  
R.C.S. Luxembourg B 102.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009150726/11.

(090182503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

---

**Toitures Lhote S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3870 Schifflange, 143, Cité Paerchen.

R.C.S. Luxembourg B 81.163.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 novembre 2009.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

*Experts comptables et fiscaux*

Signature

Référence de publication: 2009150729/14.

(090182539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

**Daniel Frères Immobilière S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1711 Luxembourg, 17, rue Bernard Haal.

R.C.S. Luxembourg B 50.149.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

*Experts comptables et fiscaux*

Signature

Référence de publication: 2009150728/14.

(090182538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

**Bailiff S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Pierre Federspiel.

R.C.S. Luxembourg B 102.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009150727/11.

(090182506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

**Genius International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 80.774.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

*Pour GENIUS INTERNATIONAL S.A.**Société anonyme holding**Experta Luxembourg**Société anonyme**Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS*

Référence de publication: 2009150717/15.

(090182484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

**Sisco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 73.721.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

*Pour SISCO S.A.*  
*Société anonyme holding*  
Experta Luxembourg  
Société anonyme  
Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009150716/15.

(090182483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

---

**NPK Distribution Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 94.328.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

*Pour: NPK DISTRIBUTION HOLDING S.A.*  
*Société anonyme holding*  
Experta Luxembourg  
Société anonyme  
Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009150715/15.

(090182482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

---

**Immobilière Paul Marechal, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8184 Kopstal, 1A, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 140.779.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IMMOBILIERE PAUL MARECHAL*

Référence de publication: 2009150711/10.

(090182018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

---

**L'Hair du Temps, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5532 Remich, 11, rue Enz.  
R.C.S. Luxembourg B 115.339.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 novembre 2009.

*Pour la société*  
FIDUCIAIRE ACCURA S.A.  
*Experts comptables et fiscaux*  
Signature

Référence de publication: 2009150733/14.

(090182547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

---

**Esanto Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 22.199.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

*Pour ESANTO HOLDING S.A.*

*Société anonyme holding*

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009150718/15.

(090182486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

---

**Thermotransport Luxembourg G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 30.023.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009150748/9.

(090181901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

---

**Berdorfer Laf A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-6551 Berdorf, 5, rue de Consdorf.

R.C.S. Luxembourg F 8.153.

---

**STATUTS****Chapitre I<sup>er</sup> - Dénomination, Siège et Objet sociale**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée "Berdorfer Laf A.s.b.l."

**Art. 2.** L'association est créée pour une durée illimitée et son siège social est établi à l'Adresse de l'Administration Communale de Berdorf, 5 rue de Consdorf L-6551 Berdorf.

**Art. 3.** L'association a pour objet toute activité se rapportant directement ou indirectement à la pratique du sport loisir et en particulier à la course à fond. L'association a également pour but de créer et d'entretenir des relations amicales entre ses membres, de promouvoir la pratique du sport loisir dans le respect des règles sportives et du fair-play, d'organiser des rencontres sportives amicales, de promouvoir le sport loisir entre les jeunes, d'assurer la défense des intérêts sportifs de ses membres et de représenter ces derniers auprès des autorités, de nouer des relations amicales avec des associations ayant un but similaire nationales ou internationales. En outre, l'association pourra organiser de manifestations de tout genre afin de se procurer les moyens financiers nécessaires à l'exercice de ses fonctions. L'association peut par ailleurs s'affilier à toutes les organisations nationales ou internationales poursuivant le même but ou plus généralement ayant pour but la pratique du sport

**Chapitre II - Les membres associés et Les membres d'honneur**

**Art. 4.** Le nombre minimum des associés est fixé à trois (3).

**Art. 5.** Sont admissibles comme membres associés toutes les personnes qui en manifestent la volonté et qui sont déterminées à observer les dispositions des présents statuts. L'admission d'un nouveau membre associé est décidée par le conseil d'administration.

Sont admissibles comme membres d'honneur toutes les personnes qui en manifestent la volonté et qui remplissent les conditions fixées par le conseil d'administration à leur admission. Les membres d'honneur n'exerceront aucune prérogatives prévues par la loi ou les présents statuts en faveur des membres associés.

**Art. 6.** La cotisation annuelle redevable par les membres associés et les membres d'honneur est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut dépasser EURO 50.

**Art. 7.** Un membre peut se retirer de l'association en présentant sa démission à l'assemblée générale. Est réputé démissionnaire le membre qui a refusé de payer la cotisation annuelle ou qui a omis de la payer trois (3) mois après qu'elle

lui a été réclamée. L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, peut, à la majorité des deux tiers des voix émises, exclure un membre de l'association lorsque ce dernier

- a commis un acte ou une omission grave contraire aux présents statuts ou aux règlements de l'association;
- a commis un acte ou une omission de nature à porter préjudice à l'honneur ou à la considération de sa personne, de la personne d'un autre membre ou de l'association.

Le conseil d'administration, statuant à la majorité des deux tiers de ses membres, peut, après avoir entendu l'intéressé en ses explications, pour l'une des raisons ci-dessus établies, prononcer avec effet immédiat la suspension temporaire de l'affiliation de ce membre. Cette suspension fera l'objet d'une délibération lors de la prochaine assemblée générale. En cas de démission ou d'exclusion, le membre concerné n'a aucun droit sur le fond social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations payées par lui. En plus la personne démissionnaire devra rendre tout objet appartenant à l'association et mis à sa disposition.

### Chapitre III - L'assemblée générale

**Art. 8.** Sont de la compétence exclusive de l'assemblée générale

- la modification des statuts de l'association;
- la nomination et la révocation des administrateurs;
- la nomination du président de l'association;
- l'approbation des budgets et comptes de l'association;
- l'exclusion d'un membre de l'association;
- la dissolution de l'association.

**Art. 9.** L'assemblée générale se réunit annuellement durant le premier trimestre de l'année.

**Art. 10.** En cas de besoin, le conseil d'administration peut convoquer à chaque moment une assemblée générale extraordinaire. Une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée par le conseil d'administration endéans deux mois lorsqu'un cinquième des membres associés en fait la demande.

**Art. 11.** Toute proposition de résolution signée par au moins un vingtième des membres associés recensés sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale. Une telle proposition écrite doit être adressée au président du conseil d'administration quinze jours avant la date de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Des résolutions en dehors de l'ordre du jour ne peuvent être prises qu'après que la majorité des deux tiers des voix émises ont marqué leur accord à procéder au vote y relatif. Sont exceptés les points repris sub. 8 ci-dessus.

**Art. 13.** Tous les membres associés sont convoqués à l'assemblée générale par voie postale au moins 8 jours à l'avance. Les convocations contiendront l'ordre du jour.

**Art. 14.** Tous les associés ont un droit de vote égal à l'assemblée générale. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des membres associés présents, sauf dans le cas où il en serait décidé autrement par les présents statuts ou par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des présents statuts que si l'objet de celle-ci est spécialement indiqué dans la convocation et que si l'assemblée réunit les deux tiers des membres associés. La modification proposée ne peut être adoptée que si elle a été votée par les deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres associés ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être réunie qui pourra délibérer quelque soit le nombre des membres associés présents, mais dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil. Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

- la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins des membres associés sont présents;
- la décision n'est admise dans l'une ou l'autre assemblée que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix;
- si dans la seconde assemblée, les deux tiers des associés ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

### Chapitre IV - Le conseil d'administration

**Art. 16.** L'association est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de neuf membres au plus, élus par l'assemblée générale. Les différentes tâches sont réparties entre eux par les membres du conseil d'administration. Ne peuvent être admis au conseil d'administration que des membres majeurs associés pendant au moins un an.

**Art. 17.** La durée du mandat des administrateurs est de deux ans. Les administrateurs sortants sont rééligibles. Les candidatures pour un mandat d'administrateur doivent être adressées personnellement au président lors de l'assemblée générale ou par écrit au président au moins vingt-quatre heures avant l'assemblée générale. Les élections auront lieu en principe par vote secret et à la majorité absolue. En cas de ballottage, la majorité simple décide. En cas de voix égales, la décision sera prise par tirage au sort. En cas de vacance d'un mandat d'un ou de plusieurs administrateurs, les membres

restants continuent à former un conseil d'administration ayant les mêmes pouvoirs et attributions que celui nommé par l'assemblée générale.

**Art. 18.** Le président est élu par l'assemblée générale par vote séparé.

- En cas d'empêchement du président, ses fonctions et pouvoirs sont remplis par le plus ancien membre du conseil;
- Le conseil d'administration peut s'adjoindre un ou plusieurs secrétaires administratifs, directeurs techniques, associés ou non, rémunérés ou non.

**Art. 19.** Le conseil se réunit sur convocation du président ou du secrétaire au moins 4 fois par an. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente.

- Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix émises par les administrateurs présents;
- Les administrateurs qui s'abstiennent au vote ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité nécessaire pour l'adoption d'une résolution du conseil;
- Les administrateurs qui ont un intérêt personnel dans une délibération doivent en informer le conseil et s'abstenir de voter;
- En cas de partage des voix, celle du président ou de son représentant est prépondérante;
- Il est tenu par les soins du secrétaire, un registre des réunions dans lequel sont inscrits les noms des personnes présentes, l'ordre du jour, ainsi que les décisions prises par le conseil. La signature du secrétaire est contresignée par le président après approbation du compte-rendu lors de la réunion suivante.

**Art. 20.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association. Dans ce cadre il peut notamment passer tous contrats ou actes unilatéraux engageant l'association ou ses biens meubles ou immeubles, conférer tous pouvoirs spéciaux à des mandataires de son choix, associés ou non, plaider tant en demandant qu'en défendant devant toute juridiction et exécuter tous jugements; transiger et compromettre.

Les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant sont intentées ou soutenues au nom de l'association par le conseil d'administration représenté par son président en fonctions.

**Art. 21.** Dans le cas de dissolution volontaire, l'assemblée générale désignera trois liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

**Art. 22.** Dans tous les cas de dissolution, l'actif net de l'association sera affecté à une ou plusieurs associations à caractère caritative, à désigner par l'assemblée générale.

**Art. 23.** L'association est régie par les dispositions des présents statuts.

Tout ce qui n'est pas prévu par ces statuts est régi par les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Ainsi arrêté et signé par les fondateurs soussignés à Berdorf, le 21 octobre 2009.

*Les membres fondateurs:*

LOOS Didier, nationalité luxembourgeoise, employé de l'Etat, 3 rue Belle-Vue L-6315 Beaufort  
 MELCHERT Karin, nationalité allemande, indépendant, 50 rue de Grundhof, L-6550 Berdorf  
 MEYERS Albert, nationalité luxembourgeoise, employé privé, 37 um Birkelt L-6552 Berdorf  
 MILLEN Eugène, nationalité luxembourgeoise, fonctionnaire de l'Etat, 24 an der Laach L-6550 Berdorf  
 MILLEN-OBERWEIS Sylvie, nationalité luxembourgeoise, femme an foyer, 24 an der Laach L-6550 Berdorf  
 NILLES Joé, nationalité luxembourgeoise, employé de l'Etat, 92 rue de Consdorf L-6551 Berdorf  
 PESCH Anne-Marie, nationalité luxembourgeoise, employée privée, 58 um Wues L-6551 Berdorf  
 REUTER Carlo, nationalité luxembourgeoise, indépendant, 63 rue d'Echternach L-6550 Berdorf  
 SCHADECK Thierry, nationalité luxembourgeoise, ouvrier communal, 4A rue de Consdorf L-6551 Berdorf  
 SCHILT Frank, nationalité luxembourgeoise, fonctionnaire de l'Etat, 14 rue de Gonsdorf L-6551 Berdorf  
 SCHMITZ Fernand, nationalité luxembourgeoise, employé CFL, 54 rue de Grundhof L-6550 Berdorf  
 SCHMITZ-SCHADECK Myriam, nationalité luxembourgeoise, 54 rue de Grundhof L-6550 Berdorf  
 SCHROEDER Serge, nationalité luxembourgeoise, fonctionnaire communal, 33 rue Huelewee L-6211 Consdorf  
 SPAUS-LAUGS Josiane, nationalité luxembourgeoise, employée privée, 85 rue de Consdorf L-6551 Berdorf

Berdorf, le 21 octobre 2009.

LOOS Didier / MELCHERT Karin / MEYERS Albert / MILLEN Eugène / MILLEN-OBERWEIS Sylvie / NILLES Joé /  
 PESCH Anne-Marie / REUTER Carlo / SCHADECK Thierry / SCHILT Frank / SCHMITZ Fernand / SCHMITZ-  
 SCHADECK Myriam / SCHROEDER Serge / SPAUS-LAUGS Josiane

*Les membres fondateurs*

Référence de publication: 2009149146/138.

(090180590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

**Arlene S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 81.517.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

Mme Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 2 novembre 2009 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet au 2 novembre 2009.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A., avec effet au 2 novembre 2009.

Mme Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg a été nommée en date du 2 novembre 2009 en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A., avec effet au 2 novembre 2009.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A., avec effet au 2 novembre 2009.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.  
Par Christelle Ferry  
Représentant permanent

Référence de publication: 2009149299/23.

(090180823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Schleswig Retail S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 134.371.

*Extract of the resolutions taken by the sole shareholder on November 23, 2009:*

It is resolved to appoint in replacement of Mr. Paul Lavery as statutory auditor of the Company, the FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, registered under number RCS B 96.848, having its registered office at 17, Rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, with effect as of November 23, 2009 until the annual general meeting of the shareholder to be held in 2014.

**Suit la traduction française de ce qui précède:**

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 23 novembre 2009:*

Il est décidé de nommer en remplacement de M. Paul Lavery comme commissaire de la Société, la FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, enregistrée au RCS sous le numéro B 96.848, dont le siège social est au 17, Rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, avec effet au 23 novembre 2009 jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui aura lieu en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009149326/21.

(090180438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Speed Promotion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 88.899.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 novembre 2009.

Référence de publication: 2009149342/10.

(090180551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Blue Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 127.990.

—  
*Extrait rectificatif sur dépôt numéro L090177833.04 du 19 novembre 2009*

Le dépôt numéro L090177833.04 du 19 novembre 2009 contient deux erreurs qu'il convient de rectifier.

Les résolutions écrites de l'actionnaire unique étaient prises en date du 21 août 2009 et non en date du 21 octobre 2009.

D'autre part, l'élection de M. Peter Neubacher en tant qu'administrateur de la Société prend effet le 18 novembre 2009 et pour une durée de six années et non le 21 août 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009149334/18.

(090180451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**PAR, Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 108.868.

—  
Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 novembre 2009.

Référence de publication: 2009149343/10.

(090180772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Imexlux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3944 Mondercange, 34, Cité Jacques Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 113.653.

—  
Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MONDERCANGE, le 25 novembre 2009.

IMEXLUX S.A.

L-3944 MONDERCANGE

Signature

Référence de publication: 2009149287/13.

(090180712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**DF Group SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 46, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 85.872.

—  
Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ESCH/ALZETTE, le 25 novembre 2009.

DF GROUP SA

L-4081 ESCH/ALZETTE

Signature

Référence de publication: 2009149277/13.

(090180677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**S.E.F.I.T. Industries S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 67.378.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56523 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009149359/12.

(090180982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

**NUREJEW Promenade Immobilien GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.741.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 novembre 2009.

Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009149360/12.

(090181045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

**Chichester Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.367.

## STATUTES

In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of the month of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Chichester Fund Limited, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands with registered office at Craigmuir Chambers, P.O. Box 71, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the Registrar of Corporate Affairs under number 108410, represented by Me Laetitia Chaniol, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 12 November 2009, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company "Chichester Luxembourg S.à r.l." (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Chichester Luxembourg" S.à r.l. (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal, in any form whatsoever, of participations, interests and rights in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, assumption or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, claims, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind or any kind of obligations assumed by third parties, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an undetermined period.

**Art. 4. Registered office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at one hundred thousand Euros (€ 100,000) divided into one hundred thousand (100,000) shares with a par value of one Euro (€ 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening

notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

**Art. 8. Liability managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

**Art. 11. Accounting year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31<sup>st</sup> December 2009.

**Art. 12. Financial statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party, Chichester Fund Limited, having subscribed and entirely paid up the one hundred thousand (100,000) shares with a nominal value of one Euro (€ 1). Evidence of the payment of the subscription price of one hundred thousand Euros (€ 100,000) has been given to the undersigned notary.

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately four thousand Euros.

#### *Extraordinary general meeting*

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

#### *Class A managers*

Aaron Cohen  
Certified Public Accountant  
697 West End Ave  
New York, NY 10025

Date of birth: 28 June 1949  
Place of birth: Lakewood, NJ - USA  
Vivienne Melcer  
Manager

1591 East 12<sup>th</sup> Street  
Brooklyn, NY 11230  
Date of birth: 29 March 1971  
Place of birth: Brooklyn, NY - USA

*Class B manager*

Pascale Nutz  
Manager  
5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg  
Date of birth: 7 July 1969  
Place of birth: Douarnenez, France

*Special disposition*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31<sup>st</sup> December 2009. In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le dix-septième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Chichester Fund Limited, une société régie sous les lois des Îles Vierges Britanniques ayant son siège social au Craigmuir Chambers, P.O. Box 71, Road Town, Tortola, British Virgin Islands et inscrite auprès du Registrar of Corporate Affairs sous le numéro 108410, représentée par Me Laetitia Chaniol, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 12 novembre 2009, laquelle sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

La partie comparante, agissant ès-qualité, a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée "Chichester Luxembourg S.à r.l.", qui est constituée par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Chichester Luxembourg S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est d'acquérir, de détenir, de gérer et de disposer de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entité, entreprise ou investissement, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titres de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie

du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité.

D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à cent mille euros (€ 100.000) divisé en cent mille (100.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

**Art. 7. Gérance de la Société.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes

classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B) , toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique, s'il n'y a qu'un seul gérant par le conseil de gérance ou par deux gérants, ou s'il existe des classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble (y compris par voie de représentation).

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

**Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10. Assemblées générales.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions

collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée) . Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée, (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

**Art. 11. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, au moment où l'année sociale se termine, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 16. Loi applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, Chichester Fund Limited, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les cent mille (100.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1). Preuve du paiement du prix de souscription de cent mille euros (€ 100.000) a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Dépenses, Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ quatre mille Euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

*Gérant de classe A*

Aaron Cohen

Expert comptable

697 West End Ave

New York, NY 10025

Date de naissance: 28 juin 1949

Lieu de naissance: Lakewood, NJ - USA

Vivienne Melcer

Gérant

1591 East 12<sup>th</sup> Street  
Brooklyn, NY 11230  
Date de naissance: 29 mars 1971  
Lieu de naissance: Brooklyn, NY - USA

*Gérant de classe B*

Pascale Nutz  
Gérant  
5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg  
Date de naissance: 7 juillet 1969  
Lieu de naissance: Douarnenez, France

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence, en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite, la comparante a signé avec Nous, Notaire,

Signé: L. CHANIOL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 19 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48879. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009149188/446.

(090180908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

**Alter Directors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 113.133.

*Extrait de la résolution de l'associé unique de la société du 1<sup>er</sup> octobre 2009*

- ALTER DIRECTORS S.à r.l. ayant son siège social au 69, rue de la Semois, L-2533, Luxembourg et RCS B 113.133 accepte la démission du gérant, Madame Isabelle Claude.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

*Pour ALTER DIRECTORS S.à r.l.*

Bruno ABBATE

*Gérant*

Référence de publication: 2009149819/16.

(090181660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

**LICA-LUX et Cie SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 80.898.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire  
tenue au Siège social en date du 27 avril 2009*

Les mandats des administrateurs à savoir Monsieur Armand LICINI né à Tubize (Belgique), le 8/02/1937 et demeurant au 101, Kapelstraat, B-1700 Dilbeek, Belgique, Madame Angelina LICINI née à Ixelles (Belgique), le 8/11/1939 et demeurant au 101, Kapelstraat, B-1700 Dilbeek, Belgique et Monsieur Jean-Marc FABER né à Luxembourg, le 7/04/1966 et demeurant

professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Christophe MOUTON n'est pas reconduit. La Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l. ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg est nommée en remplacement de Monsieur Christophe MOUTON jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

LICA LUX & Cie S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009149839/22.

(090181391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

---

**Futco Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 149.234.

---

Il est porté à la connaissance de tiers que la société Lux Business Management Sàrl, associée unique de la société FUTCO INVESTMENTS Sàrl a transféré ses parts sociales le 6 novembre 2009 de la manière suivante:

- 50 parts sociales à la société Orangefield Trust (Luxembourg) SA, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en sa capacité de Co-Trustee de The Futfour Trust,

- 50 parts sociales à la société ATC Trust Company (London) Limited, avec siège social au 10 New Street, London EC2M 4TP, Royaume-Uni, en sa capacité de Co-Trustee de The Futfour Trust.

*Pour la société*

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009149844/17.

(090181359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

---

**Standard Chartered Financial Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 10.515.

---

*Extrait de la résolution de l'actionnaire unique adoptée le 20 novembre 2009*

Il résulte de ladite résolution que:

La démission de M. Norman R. GILCHRIST en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 15 mai 2009 a été acceptée.

Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

*Mandataire*

Référence de publication: 2009149828/15.

(090181578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

---

**Generali Europe Income Investments S.A., Société Anonyme - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.437.

---

*Extrait de la résolution de l'actionnaire unique du 13 novembre 2009*

Il résulte de la résolution de l'actionnaire unique du 13 novembre 2009 que Madame Marylene ALIX, née le 13 juin 1960 à Thionville (France) et résidant professionnellement au 119, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée en tant que membre additionnel du conseil d'administration de la Société, pour une durée maximale de six (6) ans, son mandat prenant fin à l'assemblée générale des actionnaires de la Société devant se tenir en 2015.

Par conséquent, le conseil d'administration de la Société sera composé, à partir du 13 novembre 2009, des personnes suivantes:

- (i) M. Benoit Prat-Stanford;
- (ii) M. Christoph Schumacher;
- (iii) Mme Federica Salvini; et
- (iv) Mme Marylene Alix.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2009.

*Pour Generali Europe Income Investments S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009149836/24.

(090181424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

---

**Mathilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant.

R.C.S. Luxembourg B 125.120.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 25 septembre 2008*

Tous les associés étant présents:

Les associés décident:

- D'accepter la démission de Madame Martine ULMER domiciliée à F-57190 Florange, 2 avenue de Lorraine, de sa fonction de Gérant Administratif de la société MATHILUX SARL à dater du 25 septembre 2008.

Les décisions ont été prises à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

Signé en nom de MATHILUX SARL

Thierry Beckrich

*Gérant Technique*

Référence de publication: 2009149848/17.

(090181227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

---

**I.F.G. 1 S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 55.788.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Novembre 2009.

*Pour I.F.G. 1 S.A.*

United International Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009149937/13.

(090181688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

---

**Elektra Purchase No. 20 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 112.106.

*Extrait des résolutions prises en Assemblée Générale Extraordinaire le 17 juin 2009*

Adoptions suivantes le 17 juin 2009:

- acceptation de la démission de Monsieur Robert Jan Schol demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- acceptation de la démission de Paul van Baarle, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- acceptation de la démission de Madame Xénia Kotoula, demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 16 juin 2009.

- acceptation de la nomination de Madame Petronella J. S. Dunselman, demeurant professionnellement au 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- acceptation de la nomination de Madame Zamyra H. Cammans, demeurant professionnellement au 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- acceptation de la nomination de Monsieur Peter Gatehouse, demeurant professionnellement à Whiteley Chambers, Don Street, JE49WG St Helier, Jersey, Channel Islands,

en tant qu'administrateurs de la Société à compter du 16 juin 2009 et ce jusqu'au 16 juin 2015.

Depuis le 16 juin 2009, les administrateurs de la Société sont:

Madame Petronella J. S. Dunselman

Madame Zamyra H. Cammans

Monsieur Peter Gatehouse

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009149908/30.

(090181482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

---

**Generali Northern America Investments S.A., Société Anonyme - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.422.

*Extrait de la résolution de l'actionnaire unique du 13 novembre 2009*

Il résulte de la résolution de l'actionnaire unique du 13 novembre 2009 que Madame Marylene ALIX, née le 13 juin 1960 à Thionville (France) et résidant professionnellement au 119, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée en tant que membre additionnel du conseil d'administration de la Société, pour une durée maximale de six (6) ans, son mandat prenant fin à l'assemblée générale des actionnaires de la Société devant se tenir en 2015.

Par conséquent, le conseil d'administration de la Société sera composé, à partir du 13 novembre 2009, des personnes suivantes:

(i) M. Benoit Prat-Stanford;

(ii) M. Christoph Schumacher;

(iii) Mme Federica Salvini; et

(iv) Mme Marylene Alix.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2009.

*Pour Generali Northern America Investments S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009149829/24.

(090181515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

---

**Generali Immobiliare Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.471.

*Extrait de la résolution de l'associé unique du 9 novembre 2009*

Il résulte de la résolution de l'associé unique du 9 novembre 2009 que Madame Marylene ALIX, née le 13 juin 1960 à Thionville (France) et résidant professionnellement au 119, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée en tant que gérant A additionnel de la Société de Gestion, pour une durée maximale de six (6) ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société de Gestion devant se tenir en 2015.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société de Gestion sera composé, à partir du 9 novembre 2009, des personnes suivantes:

- (i) M. Benoit Prat-Stanford;
- (ii) M. Christoph Schumacher;
- (iii) Mme Federica Salvini; et
- (iv) Mme Marylene Alix.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2009.

*Pour Generali Immobiliare Asset Management S.à r.l.*

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2009149835/25.

(090181425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

---

**JER Europe Fund II Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 103.086.

Je soussignée Isabelle Claude, par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner de mon mandat de gérant de la société JER EUROPE FUND II HOLDINGS S.AR.L., RCS B 103.086, avec effet immédiat.

Isabelle CLAUDE

*Gérant*

Référence de publication: 2009149821/11.

(090181645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

---

**Agit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 53.383.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 septembre 2009*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Enrica MASSARA, administrateur, demeurant Via Nobel 2, Vimercate, Italie, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009149846/18.

(090181351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

---

**Kamari S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 149.357.

—  
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend neun. Den sechzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- Die Aktiengesellschaft DAIRO HOLDING S.A., mit Sitz in L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 48.933.

2- Die Aktiengesellschaft INLAND NAVIGATION LUXEMBOURG S.A., in Abkürzung INL S.A., mit Sitz in L-5401 Ahn, 7, route du Vin, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 78.719.

Welche Komparentinnen hier vertreten sind durch Frau Silke KOSTER, Privatbeamtin, wohnhaft in D-54308 Langsur, Römerstrasse 1, aufgrund von zwei Vollmachten unter Privatschrift vom 16. November 2009,

welche Vollmachten, von der Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentinnen, vertreten wie vorerwähnt, den handelnden Notar ersuchten die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

### **Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital**

**Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung „KAMARI S.A.“ gegründet.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Ahn.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden."

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Dauer errichtet.

**Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist die Ausübung der Binnenschifffahrt jeder Art.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Massnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern.

Ausserdem kann die Gesellschaft alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, mobiliarer und immobilärer Art ausüben, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Die Gesellschaft kann Beteiligungen unter welcher Form auch immer, an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften aufnehmen sowie die Verwaltung, die Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen vornehmen.

Die Gesellschaft kann beliebige Wertpapiere und Rechte erwerben, auf dem Wege einer Beteiligung, Einbringung, festen Übernahme oder Kaufoption, Verwertung oder jeder anderen beliebigen Form; sie kann teilnehmen an der Gründung, Ausdehnung und Kontrolle von allen Gesellschaften und Unternehmen und denselben jede Art von Hilfe angedeihen lassen. Sie kann Darlehen aufnehmen oder gewähren, mit oder ohne Garantie, an der Entwicklung von Gesellschaften teilhaben und alle Tätigkeiten ausüben, die ihr im Hinblick auf den Gesellschaftszweck als sinnvoll erscheinen.

Die Gesellschaft kann auch Patente oder Lizenzen und andere, davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben, verwalten und verwerten.

**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt ZWEIUNDDBREISSIG TAUSEND EURO (€ 32.000.-), eingeteilt in drei hundert zwanzig (320) Aktien mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT EURO (€ 100.-), welche in voller Höhe eingezahlt sind.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

### **Verwaltung - Überwachung**

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so kann, falls das Gesetz es erlaubt, das frei gewordene Amt vorläufig besetzt werden, unter Beachtung der dann geltenden Gesetze.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat kann unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden erwählen. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben und Telegramme müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss.

Zum ersten Mal kann die der Gesellschaftsgründung folgende ausserordentliche Generalversammlung einen Vorsitzenden und/oder einen Delegierten des Verwaltungsrats ernennen.

**Art. 8.** Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit einfacher Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

**Art. 9.** Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat hat alle Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

**Art. 11.** Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Ermächtigung durch die Generalversammlung und alle Handlungen bleiben weisungsgebunden an die Generalversammlung.

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, wovon eine Unterschrift die des Delegierten des Verwaltungsrates sein muss oder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates.

**Art. 13.** Die Gesellschaft wird jedes Verwaltungsratsmitglied, jeden Direktor oder Handlungsbevollmächtigten, seine Erben und Rechtsnachfolger, schadlos halten für jeden Ausfall, Verlust oder Schaden (inbegriffen die Gerichtskosten eines jeden Prozesses), welcher ihm oder ihnen entstanden wäre durch Handlungen, Klagen, Rechtsstreitigkeiten oder Prozesse, an welchen er oder sie beteiligt wären in seiner oder ihrer Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglieder, Bevollmächtigte oder Direktoren dieser Gesellschaft oder einer anderen Gesellschaft von welcher diese Gesellschaft Hauptaktionärin oder Gläubigerin wäre, es sei denn, die betreffenden Personen wären schlussendlich wegen schwerer Nachlässigkeit oder schlechter Verwaltung verurteilt worden. Bei einem aussergerichtlichen Vergleich erfolgt eine solche Entschädigung nur dann, wenn der Rechtsbeistand dieser Gesellschaft ihr bestätigt hat, dass die betreffende Person nicht verantwortlich ist wegen schwerer Nachlässigkeit oder schlechter Verwaltung. Dieser Schadenersatzanspruch schliesst andere Rechtsansprüche der betreffenden Person nicht aus.

**Art. 14.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

### Generalversammlung

**Art. 15.** Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäss den Bestimmungen des Gesetzes.

**Art. 16.** Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen, und zwar am ersten Mittwoch der Monats April um 11.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

**Art. 17.** Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine ausserordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss innerhalb eines Monats einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 20% des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

**Art. 18.** Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme.

### Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

**Art. 19.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluss, wie gesetzlich vorgeschrieben.

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, den Kommissaren vor.

**Art. 20.** Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Gewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Die Generalversammlung kann beschliessen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

### **Auflösung - Liquidation**

**Art. 21.** Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

### **Allgemeine Bestimmungen**

**Art. 22.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

#### *Bescheinigung*

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Übergangsbestimmungen*

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2009.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2010 statt.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde erwachsen, auf ungefähr ein tausend drei hundert Euro (€ 1.300.-).

#### *Kapitalzeichnung*

Die Aktien wurden gezeichnet wie folgt:

1) Die Gesellschaft DAIRO HOLDING S.A., vorgenannt, zwei hundert vierzig Aktien . . . . .	240
2) Die Gesellschaft INLAND NAVIGATION LUXEMBOURG S.A., vorgenannt, achtzig Aktien . . . . .	80
Total: drei hundert zwanzig Aktien . . . . .	320

Das gezeichnete Kapital wurde in voller Höhe eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von ZWEIUNDREISSIG TAUSEND EURO (€ 32.000.-) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

#### *Generalversammlung*

Sodann haben die Erschienenen, vertreten wie vorerwähnt, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.
- 2) Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei festgelegt.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2014 stattfindet, werden ernannt:

- Herr Philippe VAN LEEMPUT, Schiffsführer, geboren in Antwerpen (Belgien), am 20. Juli 1980, wohnhaft in B-2170 Merksem, Grote Hoek 18.

- Frau Evelien MACLEANEN, Juristin, geboren in Eindhoven (Niederlande), am 19. Januar 1973, wohnhaft in L-5401 Ahn, 5, route du Vin.

- Frau Silke KOSTER, Privatbeamtin, geboren in Trier (Deutschland), am 29. März 1981, wohnhaft in D-54308 Langsur, Römerstrasse 1.

- 3) Zum Kommissar für den gleichen Zeitraum wird ernannt:

Die Gesellschaft EWA Revision S.A., mit Sitz in L-9053 Ettelbrück, 45, avenue J.F. Kennedy, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 38.937.

4) Die Generalversammlung beschliesst Herrn Philippe VAN LEEMPUT, vobenannt, zum Delegierten des Verwaltungsrates zu ernennen, sein Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2014, mit der Befugnis die Gesellschaft im Rahmen der tagtäglichen Geschäftsführung zu verpflichten und die Gesellschaft gegenüber Dritten im Rahmen dieser tagtäglichen Geschäftsführung durch seine Einzelunterschrift rechtsgültig zu vertreten

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Echternach, in der Amtsstube, des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: S. KOSTER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 novembre 2009. Relation: ECH/2009/1680. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 23. November 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009149181/179.

(090180679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

**ETSL ENGINEERING TECHNICAL SERVICES Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4804 Rodange, 3, rue du Maribor.

R.C.S. Luxembourg B 149.372.

L'an deux mille neuf, le onze novembre.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Anthony VIGERSTAFF, ingénieur en mécanique, né à Stockport (GB), le 14 mai 1964, demeurant à L-4804 Rodange, 3, rue du Maribor,

lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "ETSL ENGINEERING TECHNICAL SERVICES Luxembourg S.à.r.l.".

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi sur le territoire de la Commune de Pétange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

**Art. 3.** La société a pour objet:

- La fourniture de supports d'énergie mécanique (désigne et développement)
- La fourniture de supports techniques de vente
- L'assistance dans la réalisation de sociétés, leur promotion et amélioration, ainsi que toutes opérations commerciales, financières, mobilières, immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

**Art. 5.** Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €), divisé en cent parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune.

Le capital social a été souscrit par le comparant.

La somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- €) se trouve à la disposition de la société, ce qui est reconnu par le comparant.

**Art. 6.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

Le comparant respectivement les futurs associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir.

**Art. 7.** Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

**Art. 8.** La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par le comparant.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Frais*

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille cent vingt-cinq euros.

117485

Gérance

Le comparant a pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant: Monsieur Anthony VIGERSTAFF, préqualifié.
2. La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.
3. Le siège social de la société est fixé à L-4804 Rodange, 3, rue du Maribor.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: VIGERSTAFF, D'HUART

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 16 novembre 2009 Relation: EAC/2009/13725. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 18 novembre 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009149191/55.

(090180975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**TS Venture VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.365.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56774 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009149364/12.

(090181131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Tabular Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 97.799.

---

Les comptes annuels au 12 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009149389/12.

(090180490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**ExxonMobil Luxembourg UK, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 73.859.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009149365/12.

(090180615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Etincelle Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 97.845.

Les comptes annuels au 31.03.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Pour: *ETINCELLE HOLDING S.A.*

*Société anonyme holding*

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009150706/15.

(090182469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

**Avangarde Groupe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.827.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Référence de publication: 2009150704/10.

(090182095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

**2L S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 149.443.

**STATUTS**

L'an deux mille neuf, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Raisa VASILYEVA, entrepreneur, demeurant Tulskaia Oblast, Novomoskowsky R-N III Zaleski M-N, Uliza Generala Belova D.22AKV 1H Russie,

ici représentée par Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer.

**I. Nom, Durée, Objet, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de "2L S.A." (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet toutes activités de conseil et d'assistance dans le domaine économique dans son sens le plus large. Elle fournira et assurera notamment tous services de conseil, gestion, services d'administration, intermédiation et surveillance d'affaires et de projets économiques pour son propre compte et pour le compte de tiers, notamment pour les sociétés du groupe auquel elle appartient. Dans cette optique la société pourra entre autres exercer les activités de conseils en matière de gestion d'entreprise, d'organisation, de transmission et de restructuration de sociétés et/ou de groupes de sociétés et établir des plans de faisabilité, des études de marchés et des business plans. La société pourra plus généralement assurer au sens large la fonction de gestion de groupe de société.

Elle pourra aussi effectuer toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et pourra accorder à toute participation qu'elle détient directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres, valeurs mobilières, brevets ou marques, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, valeurs mobilières, brevets ou marques, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et pourra emprunter.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## III. Assemblées générales des actionnaires, Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier jeudi du mois de mai à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### III. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

#### IV. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### V. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### VI. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### VII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### VIII. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2010.

##### *Souscription et Libération*

Toutes les actions ont été souscrites par Madame Raisa VASILYEVA, prénommée.

Les actions ont été partiellement libérées en numéraire, de sorte que la somme de huit mille euros (EUR 8.000.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille euros.

## Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateur est fixé à un et le nombre des commissaires à un.

2. Est appelé aux fonctions d'administrateur unique:

- Monsieur Olivier UETTWILLER, avocat, demeurant au 48 rue de Ponthieu, F-75008 Paris.

3. A été nommée commissaire aux comptes:

"audit.lu", société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 42, rue des cerises, L-6113 Junglinster.

4. Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2009.

5. L'adresse de la Société est établie au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. GAUTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14340. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009150907/211.

(090182986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

**Ehlen Erdwärme- und Brunnenbohrungen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6685 Merttert, 3A, rue du Port.

R.C.S. Luxembourg B 149.444.

—  
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend neun.

Den neunzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

ist erschienen:

Herr Karl-Heinz EHLEN, Brunnenbauer, wohnhaft in D-54578 Wiesbaum, Buchenweg 8.

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

**Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "Ehlen Erdwärme- und Brunnenbohrungen S.à r.l."

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Merttert. Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Gegenstand:

- die Durchführung von Erdwärmebohrungen und Brunnenbauarbeiten;

die betriebswirtschaftliche Beratung von Erdwärmebohrungen und Brunnenbauarbeiten sowie die Erstellung, die Durchführung und die Abwicklung von Bohranträgen vor den Behörden in ganz Europa.

Die Gesellschaft darf andere Unternehmungen gleicher oder ähnlicher Art erwerben oder sich an solchen Unternehmen beteiligen.

Sie darf auch Zweigniederlassungen im In- und Ausland errichten.

Die Gesellschaft darf alle Geschäfte vornehmen, die der Richtung und Förderung dieses Gesellschaftszweckes dienlich sein können.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

## **Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125,-), welche integral durch Herrn Karl-Heinz EHLEN, Brunnenbauer, wohnhaft in D-54578 Wiesbaum, Buchenweg 8, übernommen wurden.

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

**Art. 7.** Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

## **Titel III. Verwaltung und Vertretung**

**Art. 8.** Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

**Art. 9.** Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endigt am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 12.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der

Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

**Art. 13.** Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

## **Titel IV. Auflösung und Liquidation**

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 15.** Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

*Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.

*Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000,-).

*Erklärung*

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

*Generalversammlung*

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:  
Herr Karl-Heinz EHLEN, Brunnenbauer, wohnhaft in D-54578 Wiesbaum, Buchenweg 8.
- b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.
- c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6685 Mertert, 3a, rue du Port.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K.-H. EHLEN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 20 novembre 2009. Relation: ECH/2009/1701. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 25. November 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009150877/110.

(090183065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

**Esanto Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 22.199.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Pour ESANTO HOLDING S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009150719/15.

(090182489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

**Promotion Marechal Nico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8184 Kopstal, 1A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 117.472.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PROMOTION MARECHAL NICO S.à r.l.

Référence de publication: 2009150702/10.

(090182034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

---

**King Charter S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.708.

---

Il est porté à la connaissance du public que TRIMAR MANAGEMENT a démissionné de son poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009150440/13.

(090181801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

---

**Venoplas, Société Anonyme.**

Siège social: L-6726 Grevenmacher, 7, Op Flohr.

R.C.S. Luxembourg B 108.329.

---

*Auszug des Protokolls*

*der Ausserordentlichen Hauptversammlung vom 27.02.2009*

Aus dem Protokoll geht hervor, dass die Hauptversammlung den Rücktritt:

- der CARDALE OVERSEAS INC., eingetragen unter der Nummer IBC 137942 im Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques, mit Sitz in Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, als Verwaltungsratsmitglied

- der KELWOOD INVESTMENTS LTD, eingetragen unter der Nummer IBC 137958 im Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques, mit Sitz in Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, als Verwaltungsratsmitglied

- der TASWELL INVESTMENTS LTD, eingetragen unter der Nummer IBC 140878 im Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques, mit Sitz in Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, als Verwaltungsratsmitglied

- von Herrn Alex BENOY, geboren am 29/05/1954 in Luxemburg, beruflich wohnhaft 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxemburg als Rechnungskommissar

annimmt und

- Herrn Werner MARX, geboren am 17/03/1951 in Neuhütten (D), wohnhaft in D-54422 Neuhütten, Saarstrasse, 29, als Verwaltungsratsmitglied und Geschäftsführer. Herr Marx ist mit der laufenden Geschäftsführung betreut und kann die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift verpflichten.

- Herrn Roland ASAL, geboren am 07/08/1960 in Saarbrücken (D), wohnhaft in D-66892 Bruchmühlbach-Miesau, Lindenstrasse, 1, als Rechnungskommissar

ernennt. Die Mandate des neuen Verwaltungsratsmitgliedes / Geschäftsführers und des Rechnungskommissars enden mit der Generalversammlung die im Jahre 2015 stattfinden wird.

*Für die Gesellschaft*

Référence de publication: 2009150439/27.

(090181802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

---

**Jenson S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 116.428.

---

*Extrait des résolutions adoptées en date du 10 novembre 2009, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société*

- La démission de M. Jean Bernard ZEIMET, avec effet au 10 novembre 2009, de son mandat d'Administrateur de la société a été acceptée.

- M. Christian BÜHLMANN, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1<sup>er</sup> mai 1971, résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommé Administrateur de la Société avec effet au 10 novembre 2009 jusqu'au 3 mai 2012.

- L'adresse professionnelle de l'administrateur M. Alexandre TASKIRAN est désormais sise à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

- L'adresse du Commissaire aux Comptes TRUSTCONSULT Luxembourg S.A. est désormais sise à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JENSON S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009150428/21.

(090182562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

---

**Trina Solar (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.461.

—  
*Transfert de parts*

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 27 novembre 2009, que Trina Solar (Singapore) Pte. Ltd. a transféré ses 1.250.000 parts sociales à

- Trina Solar (Luxembourg) Holdings, une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.268.

Depuis cette date, Trina Solar (Luxembourg) Holdings est l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Trina Solar (Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2009150427/18.

(090182633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

---

**PET Packaging S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 145.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 119.812.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 9 novembre 2009 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech, en tant que gérant A, est acceptée avec effet au 27 novembre 2009.

- Johanna Dirkje Van Oort, 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouvelle gérante A de la société pour une durée indéterminée avec effet au 27 novembre 2009.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009150429/17.

(090182555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

---

**GCC Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 16.400,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 136.843.

—  
EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts signé en date du 28 mars 2008 que le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts de la société de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts
Bedell Trustees Limited, 26, New Street, St. Hellier, Jersey JE2 3RA, United Kingdom . . . . .	500
Hillswood Holdings Limited, Block B, Helvetia Court, South Esplanade, St. Peter Port, Guernsey, GY1 4EE, United Kindom . . . . .	156
TOTAL . . . . .	656
Luxembourg, le 26 novembre 2009.	Frank Walenta.
Référence de publication: 2009150426/19.	
(090182688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.	

### **Vansan Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 149.368.

#### STATUTS

L'an deux mil neuf, le treize novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR VANSAN, une fondation de droit néerlandais, ayant son siège social au Duitsepoort 13, NL-6221VA Maastricht, Pays-Bas, ici représenté par Madame Hélène SCHORR, en vertu d'une procuration délivrée à Maastricht le 9 novembre 2009;

2) Monsieur Constant VANDERSANDEN, demeurant au 293/a Riemsterweg à B-3740 Bilzen, Belgique, ici représenté par Madame Hélène SCHORR, en vertu d'une procuration délivrée à Bilzen (B) le novembre 2009.

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme que la partie prémentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **I. Nom, Durée, Objet, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "VANSAN HOLDING S.A." (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

#### **II. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à deux cent trente-quatre millions huit cent soixante-quatre mille euros (234.864.000.- EUR) divisé en treize mille neuf cent quatre-vingts (13.980) actions sans valeur nominale.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### III. Assemblées générales des actionnaires

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

En cas de démembrement des actions, le droit de vote appartiendra aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

### VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

### VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

### IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2011, exceptionnellement le premier mercredi du mois d'avril à 14:00 heures.

#### *Souscription et Libération*

Toutes les actions ainsi créées au montant total de deux cent trente-quatre millions huit cent soixante-quatre mille euros (234.864.000.-EUR) ont été souscrites et intégralement libérées comme suit:

(i) STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR VANSAN, précité, représenté comme dit ci-avant, qui déclare souscrire et libérer intégralement treize mille neuf cent soixante dix-neuf (13.979) actions de la Société par apport en nature consistant en treize mille neuf cent soixante dix-neuf (13.979) actions de la société Vansan S.A., établie et ayant son siège social à 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.109, cet apport étant évalué à deux cent trente-quatre millions huit cent quarante-sept mille deux cents euros (234.847.200.- EUR);

(ii) Monsieur Constant VANDERSANDEN, précité, représenté comme dit ci-avant, qui déclare souscrire et libérer intégralement une (1) action de la Société, par un apport en nature consistant en une (1) action de la société Vansan S.A., établie et ayant son siège social à 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.109, cet apport étant évalué à seize mille huit cents euros (16.800.- EUR).

#### *Evaluation*

Un rapport d'évaluation a été émis par Grant Thornton Lux Audit S.A. réviseur d'entreprises, avec siège social au 83, Pafbruch à L-8308 Capellen, suivant lequel l'apport en nature de treize mille neuf cent quatre-vingt (13.980) actions de VANSAN S.A. précitée représentant 100% de son capital social été décrit et évalué.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

"Sur la base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.

Ce rapport est uniquement émis conformément à l'article 26-1 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, destiné au Conseil d'Administration et aux Actionnaires de la Société ainsi qu'au Notaire actant l'opération. Ce rapport ne peut être utilisé à d'autres fins, ne peut être transmis à des tiers et ne peut être inclut ou référencé dans d'autres documents que ceux de l'Assemblée des Actionnaires décidant de la constitution de la Société, sans notre autorisation préalable."

Le rapport signé "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de l'apport des actions a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Réalisation de l'existence de l'apport*

STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR VANSAN et Monsieur Constant VANDERSANDEN, précités, fondateurs et apporteurs, ici représentés comme dit ci-avant, déclarent que:

- toutes les actions apportées sont entièrement libérées;
- ces actions sont sous forme nominative;
- ils sont les seules personnes juridiques ayant droit sur ces actions et possédant les pouvoirs d'en disposer;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- ces actions sont librement transmissibles, les apporteurs ci-dessus étant les seuls actionnaires actuels de la société dont apport des titres;
- toutes formalités seront réalisées au Luxembourg aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ six mille euros (6.000.- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:
  - Monsieur Gilles JACQUET, né le 7 février 1964, à Saint-Mard, Belgique, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert;
  - Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, né le 19 avril 1966, à Meppel, Pays-Bas demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert;
  - Lux Business Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert et enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro R.C.S. B 79.709, ayant comme représentant permanent Monsieur Peter VAN OPSTAL, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert;
  - Monsieur Camille VANPEE, né le 22 juin 1956 à Overijse, Belgique, demeurant Dr. Lenstralaan 11, B-3650 Dilsen-Stokkem, Belgique;
  - Monsieur Lucas VANDERSANDEN, né le 11 janvier 1962 à Tongeren, Belgique, demeurant Leeuwerikweg 54, B-3140 Keerbergen, Belgique.
3. A été nommé commissaire aux comptes:
 

CO-VENTURES S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 50 route d'Esch et enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro R.C.S. 48.838.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.
5. L'adresse de la Société est établie au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Schorr et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48710. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Référence de publication: 2009149153/257.

(090180838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Laure Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 121.116.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LAURE INVESTMENTS S.A.*

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009149395/13.

(090180392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

**Azufin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 77.229.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 30 octobre 2009:*

L'Assemblée décide de renouveler les mandats des Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

*Administrateurs:*

- Mr Alessandro CALTAGIRONE, dirigeant de société, avec adresse professionnelle au 28, via Barberini, I-00187 Rome, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Mr Enrico OLIVIERI, dirigeant de société, avec adresse professionnelle au 28, via Barberini, I-00187 Rome, Administrateur;

- Mr Rémy MENEGUZ, Expert-comptable, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, Administrateur.

*Commissaire:*

- Mr Mario DELFINI, dirigeant de société, avec adresse professionnelle au 28, via Barberini I-00187 Rome.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AZUFIN S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009150420/22.

(090182745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

**Ulysses Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 8.300.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 132.623.

*Transfert de parts*

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 24 novembre 2009, que SOCIETE GENERALE BANK & TRUST a transféré 968.341 parts sociales ordinaires à

- ULYSSES FINANCE S.à r.l.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Ulysses Participation S.à r.l. ....	617.138.763 parts
ULYSSES FINANCE S.à r.l. ....	23.612.080 parts
SOCIETE GENERALE BANK & TRUST ....	49.233.457 parts
Parcom Ulysses 2 S.à r.l. ....	100.636.300 parts
GSMP V Onshore US, LTd. ....	15.197.828 parts
GSMP V Offshore US, Ltd. ....	22.708.207 parts
GSMP V Institutional US, Ltd. ....	1.473.365 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

ULYSSES FINANCE S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2009150419/24.

(090182748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

### **D.I.C. International, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 54.191.

L'an deux mille neuf, le vingt-trois novembre.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "D.I.C. International", établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 mars 1996, publié au Mémorial C numéro 275 du 6 juin 1996, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 54191.

Les statuts ont été modifiés pour une première fois suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, préqualifié, en date du 25 avril 1997, publié au Mémorial C numéro 452 du 20 août 1997.

Les statuts ont été modifiés pour une deuxième fois suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, préqualifié, en date du 13 octobre 1999, publié au Mémorial C numéro 987 du 22 décembre 1999.

La séance est ouverte à 14.00 heures, sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pierre BERNARDY, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Ludivine ROCKENS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le Président expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les HUIT MILLE (8.000) actions d'une valeur nominale de CENT US DOLLARS (\$ 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de HUIT CENT MILLE US DOLLARS (\$ 800.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation de capital d'un montant de TROIS MILLIONS D'US DOLLARS (\$ 3.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de HUIT CENT MILLE US DOLLARS (\$ 800.000,-) à TROIS MILLIONS HUIT CENT MILLE US DOLLARS (\$ 3.800.000,-) par la création et l'émission de TRENTE MILLE (30.000) actions nouvelles, d'une valeur nominale de CENT US DOLLARS (\$ 100,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions anciennes.

2.- Souscription et libération de QUINZE MILLE (15.000) actions nouvelles par l'actionnaire MELA, libérées intégralement moyennant un apport d'une créance actionnaire d'un montant de UN MILLION CINQ CENT MILLE US DOLLARS (\$ 1.500.000,-) et souscription et libération de QUINZE MILLE (15.000) actions nouvelles par l'actionnaire FEBE, libérées intégralement moyennant un apport d'une créance actionnaire d'un montant de UN MILLION CINQ CENT MILLE US DOLLARS (\$ 1.500.000,-).

3.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la société.

4.- Modification de l'article 12 des statuts de la société.

5.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de TROIS MILLIONS D'US DOLLARS (\$ 3.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de HUIT CENT MILLE US DOLLARS (\$ 800.000,-) à TROIS MILLIONS HUIT CENT MILLE US DOLLARS (\$ 3.800.000,-) par la création et l'émission de TRENTE MILLE (30.000) actions nouvelles, d'une valeur nominale de CENT US DOLLARS (\$ 100,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions anciennes.

Cette augmentation de capital sera réalisée par un apport en nature d'un montant de TROIS MILLIONS D'US DOLLARS (\$ 3.000.000,-) par la création et l'émission de TRENTE MILLE (30.000) actions nouvelles, constitué par une créance actionnaire envers la société.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription, des TRENTE MILLE (30.000) actions nouvelles, les actionnaires actuels suivants:

- La société MELA Spa, établie et ayant son siège social à I-10121 Torino, Via Volta, immatriculée au registre de commerce, de l'industrie, de l'artisanat et de l'agriculture de Turin sous le numéro 714953, ici représentée par Madame Ludivine ROCKENS, préqualifiée.

Laquelle a déclaré souscrire QUINZE MILLE (15.000) actions nouvelles et les libérer intégralement par incorporation au capital social, la renonciation définitive et irrévocable et la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de UN MILLION CINQ CENT MILLE US DOLLARS (\$ 1.500.000,-) existant à son profit et détenue envers la société "D.I.C. International", préqualifiée, et en annulation de cette même créance à due concurrence;

- La société FEBE Srl, établie et ayant son siège social à I-10121 Torino, Via Volta, immatriculée au registre de commerce, de l'industrie, de l'artisanat et de l'agriculture de Turin sous le numéro 732075, ici représentée par Madame Ludivine ROCKENS, préqualifiée.

Laquelle a déclaré souscrire QUINZE MILLE (15.000) actions nouvelles et les libérer intégralement par incorporation au capital social, la renonciation définitive et irrévocable et la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de UN MILLION CINQ CENT MILLE US DOLLARS (\$ 1.500.000,-) existant à son profit et détenue envers la société "D.I.C. International", préqualifiée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 23 novembre 2009 par le Réviseur d'Entreprises "DEBELUX AUDIT", établie ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

#### *"Conclusion*

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Lequel rapport après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à TROIS MILLIONS HUIT CENT MILLE US DOLLARS (\$ 3.800.000,-) représenté par TRENTE-HUIT MILLE (38.000) actions d'une valeur nominale de CENT US DOLLARS (\$ 100,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions."

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 12 des statuts lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle du Président du conseil d'administration."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. Rochas, P. Bernardy, L. Rockens, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14280. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 26 novembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009150965/102.

(090183355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

**BUREAU D'ETUDES BOYDENS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 12, rue Xavier Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 141.892.

L'an deux mille neuf, le...

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "BUREAU D'ETUDES BOYDENS LUXEMBOURG S.à R.L.", ayant son siège social à L-8009 Strassen, 43, Route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B numéro 141.892, constituée suivant acte reçu le 22 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2518 du 15 octobre 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Willem VAN CAUTER, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Approuver le transfert de 625 parts sociales de la Société de Dirk BOYDENS à Wim BOYDENS.
- 2.- Transfert du siège social de la société à l'adresse suivante: L-4040 Esch-sur-Alzette, 12, Rue Xavier Brasseur.
- 3.- Modification afférente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts.
- 4.- Modification de l'objet social de la société en ajoutant in fine de l'article 2, le paragraphe suivant:

"La société s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'architecte/ingénieur-conseil et elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question. "

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution:*

Il est décidé d'approuver le transfert de 625 (six cent vingt-cinq) parts sociales de EUR 10,- (dix Euros) chacune, constituant la moitié du capital de "BUREAU D'ETUDES BOYDENS Luxembourg S.à R.L.", prédésignée, par Monsieur Dirk BOYDENS, administrateur de sociétés, demeurant à B-8200 Brugge (Belgique), Kooidam 6 à Monsieur Wim BOYDENS, administrateur de sociétés, demeurant à B-8210 Zedelgem (Belgique), Eninkstraat 46, à la valeur nominale prémentionnée.

*Signification*

Conformément à l'article 190 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés telle que modifiée, "BUREAU D'ETUDES BOYDENS Luxembourg S.à R.L.", par son gérant, Monsieur Wim BOYDENS, prénommé, accepte cette cession de parts sociales et se la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois telle que modifié.

Monsieur Wim BOYDENS est ici représenté par Monsieur Willem VAN CAUTER, prénommé, en vertu d'une des procurations dont question ci-avant.

En conséquence de ce qui précède, il est constaté que la participation des associés dans "BUREAU D'ETUDES BOYDENS Luxembourg S.à R.L." se compose comme suit:

Wim BOYDENS ..... 1.250 parts sociales.

Cette modification dans le personnel des associés de "BUREAU D'ETUDES BOYDENS Luxembourg S.à R.L." sera déposée et publiée au registre de Commerce conformément à l'article 11bis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

*Seconde résolution:*

Il est décidé de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: L-4040 Esch-sur-Alzette, 12, Rue Xavier Brasseur.

117504

*Troisième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette."

*Quatrième résolution:*

Il est décidé de modifier l'objet social de la société en ajoutant in fine de l'article 2, le paragraphe suivant:

"La société s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'architecte/ingénieur-conseil et elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: W. VAN CAUTER, H. JANSSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 09 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46934. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009149126/74.

(090180678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

**Vameca S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 16.602.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 13 novembre 2009, enregistré à Luxembourg AC, le 18 novembre 2009, LAC/2009/48709, aux droits de soixante-quinze euros (75,- €) que la société VAMECA S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 16.602, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks, alors de résidence à Mersch en date du 3 avril 1979, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 160 du 17 juillet 1979, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte tenu sous seing privé (conversion en euro) en date du 19 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 210 du 7 février 2002,

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq années (5) à partir du 13 novembre 2009, à l'ancien siège social de la société à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

POUR EXTRAIT CONFORME délivré aux fins de radiation au Registre de Commerce.  
Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Référence de publication: 2009149684/22.

(090181185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.